

****ATTENTION! Veuillez sauvegarder ce formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir.****

Immeuble visé par la demande

Section 1

<i>Numéro civique</i>		<i>Rue</i>	<i>Numéro cadastral (lot)</i>
<i>Usage (Si plus d'un usage dans le bâtiment, cochez les cases appropriées.)</i>		<i>Bâtiment</i>	<i>Copropriété</i>
<input type="radio"/> Résidentiel (unifamilial)	<input type="radio"/> Commercial	<input type="radio"/> Isolé	<input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Résidentiel (bi, tri, multifamilial)	<input type="radio"/> Industriel	<input type="radio"/> Jumelé	<input type="radio"/> Non
() logements	<input type="radio"/> Public/semi-public	<input type="radio"/> Contigu	
	<input type="radio"/> Agricole		

Identification du propriétaire ou mandataire (Si vous êtes le mandataire, joignez la procuration à la demande.)

Section 2

<i>Titre</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> M.		
<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>	<i>Code postal</i>
<i>Téléphone (1)</i>	<i>Téléphone (2)</i>	<i>Courriel</i>
() - p.	() - p.	

Identification de l'entrepreneur exécutant les travaux

Section 3

<i>Nom de la compagnie</i>	<i>Licence R.B.Q.</i>
<i>Titre</i>	<i>Nom</i>
<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> M.	<i>Prénom</i>
<i>Adresse</i>	<i>Ville</i>
<i>Téléphone (1)</i>	<i>Téléphone (2)</i>
() - p.	() - p.
<i>Courriel</i>	<i>Code postal</i>

Informations sur les travaux

Section 4

<i>Coût des travaux</i>	<i>Date projetée du début des travaux</i>	<i>Date projetée de la fin des travaux</i>
\$		
<i>Travaux requis suite à une catastrophe</i>	<i>Coupe d'arbre(s) requise pour les travaux</i>	
<input type="radio"/> Oui, précisez :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
<i>Description/précisions :</i>		

Informations supplémentaires

Section 5

<i>Superficie visée par les travaux (m²)</i>	<i>Coût des travaux</i>
	\$

Signature du requérant :

Date :

Une signature manuscrite n'est pas requise. Veuillez simplement écrire le prénom et le nom du propriétaire ou mandataire.

AAAA – MM – JJ

NB. La transmission de ce formulaire ne constitue en aucun cas une autorisation à commencer les travaux.

AMÉNAGEMENT DE TERRAIN

Coût du certificat d'autorisation

Résidentiel :

Permis de base (1 ^{ers} 500 m ² de terrain aménagé)	50 \$
- par tranche ou partie de tranche de 500 m ² de terrain aménagé en sus	50 \$

Coût pour le branchement

Résidentiel/commercial/industriel /public et semi-public :	
Permis de base (selon l'analyse)	100 \$ ou 600 \$

Modes de paiement acceptés

- **Chèque** à l'ordre de « Ville de Laval »
- **Argent comptant**
- **Carte de crédit** (Visa ou Mastercard)
- **Carte de débit**

Ne rien payer avant la réception de votre état de compte. Il sera possible de payer en ligne sur le site Internet de la Ville, par téléphone, en personne ou par la poste.

Tous les détails se retrouveront sur l'état de compte qui vous sera envoyé par courriel par le Service de l'urbanisme après l'acceptation de votre demande.

Dans le cas d'un permis avec branchement, un autre état de compte suivra après l'analyse de votre dossier par le Service de l'ingénierie.

Autres tarifs pouvant être exigés

GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT (Lorsqu'un système de drainage est aménagé.)

Résidentiel/commercial/industriel/public et semi-public :

Permis de base (jusqu'à 10 000 m ²)	75 \$/100 m ²
- sur la tranche de superficie qui excède 10 000 m ² sans excéder 20 000 m ²	50 \$/100 m ²
- sur la tranche de superficie qui excède 20 000 m ²	25 \$/100 m ²

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Pour tous les usages, des coûts s'appliquent :

0,108 multiplié par la superficie totale du terrain en mètres carrés multiplié par 10,00 \$. Le montant de la compensation est arrondi au cinq (5) dollars près.

*Selon le cas, d'autres coûts pourraient être exigés et des garanties sous forme de cautionnement demandées. Référez-vous aux **annexes C et D** du **règlement L-11870**.*

AMÉNAGEMENT DE TERRAIN **Modification de la topographie d'un terrain riverain ou situé en tout ou en partie dans la plaine inondable****Renseignements additionnels requis au plan d'aménagement de terrain⁽¹⁾ :**

- Cotes d'altitude géodésique du point le plus bas et du point le plus haut sur le terrain;
- Cotes d'altitude géodésique le long des limites du terrain à intervalle d'au plus 5 mètres ainsi que les cotes d'altitude géodésique sur l'ensemble du terrain à intervalle d'au plus 5 mètres;
- La limite de la ligne des hautes eaux (déterminée par un biologiste), de la rive, des zones de grand et faible courant (cotes de la réglementation municipale et du RCI 2019-78), ainsi que la zone d'intervention spéciale;
- Rues adjacentes.

(1) Le plan doit être préparé, signé et scellé par un arpenteur-géomètre.

Les relevés doivent être effectués sur le niveau naturel du terrain, sans remblai. Si le terrain a été remblayé, le niveau du remblai peut être utilisé s'il a été effectué en conformité avec les règlements en vigueur au moment des travaux et selon les conditions des permis et certificats émis pour lesdits travaux.

 Mur de soutènement de grande hauteur (hauteur verticale hors-sol de sa face extérieure d'au moins 1,8 mètre)**Documents requis devant être préparés, signés et scellés par un ingénieur :**

- Un plan d'implantation du mur montrant :
 - Emplacement du mur;
 - Lignes de terrain;
 - Bâtiments existants et projetés;
 - Composition du sol;
 - Cotes d'altitude géodésique du terrain avant et après les travaux.
- Les vues en plan et en élévation des parties du mur situées hors-sol montrant :
 - Matériaux de revêtement;
 - Dimensions;
 - Cotes d'altitude géodésique du terrain.
- Coupes transversales du mur indiquant :
 - Matériaux de composition;
 - Composition du sol;
 - Cotes d'altitude géodésique du terrain avant et après les travaux;
 - Matériaux de remblai;
 - Ancrages;
 - Drainage.

Liste des documents obligatoires^{(2)*}

- Procuration (si vous n'êtes pas propriétaire);
- Certificat de localisation*;
- Plan d'aménagement du terrain montrant* :
 - Emplacement des travaux;
 - Nature des travaux;
 - Matériaux utilisés;
 - Renseignements additionnels, voir l'encadré correspondant aux travaux projetés.

 Aménagement d'une aire de stationnement

- Un plan d'implantation montrant :
 - Emplacement et dimensions des cases de stationnement, des allées d'accès et des allées de circulation;
 - Matériaux de revêtement de sol;
 - La distance entre l'aménagement et les limites de propriété.
- Un plan de génie civil s'il y a des modifications au drainage.

(2) La « liste des documents obligatoires » n'est fournie qu'à titre indicatif. La Ville de Laval se réserve le droit d'exiger tout autre document nécessaire en vue d'établir la conformité du projet à toute réglementation applicable.

Faire une demande de permis

1. **Enregistrez** ce formulaire de demande de permis/certificat sur votre ordinateur.
2. Remplissez-le et **sauvegardez-le** à nouveau.
3. Enregistrez tous les autres documents requis séparément (énumérés dans ce formulaire).
4. Transmettez votre demande en ligne avec l'application « [Transmission électronique de demande de permis/certificat](#) ».

Notez que votre demande sera refusée si elle est incomplète.

Si vous n'avez pas d'ordinateur, vous pouvez venir transmettre votre demande par l'entremise de notre poste libre-service (situé au rez-de-chaussée du 1333, boul. Chomedey), en personne ou par la poste.

Après la transmission

- Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, vous recevrez un courriel sur l'état de cette dernière.
 - **Si complète** : un numéro de dossier vous sera fourni ainsi qu'un état de compte qui devra être acquitté, dès sa réception.
 - **Si incomplète** : un avis de refus de votre demande incluant la liste des documents manquants vous sera envoyé. Vous devrez alors **soumettre une nouvelle demande** avec tous les documents requis.
 - S'il s'agit d'un Plan d'implantation et intégration architecturale (PIIA), un 2^e avis de réception vous sera transmis.
- Vous recevrez un second état de compte en fin d'analyse dans les cas suivants :
 - Si des ajustements sont nécessaires à votre demande;
 - Si un permis de branchement est requis.
- À la réception du paiement final **et après analyse complète et conforme de votre demande**, le permis sera délivré, accompagné des plans approuvés (si applicable). Vous recevrez ceux-ci à l'adresse courriel fournie dans le formulaire.
- Vous pourrez ensuite commencer les travaux.